



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



**DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT**

DIRECTION DES OPERATIONS

Service des achats d'armement

Paris, le 26/05/2020

N°DGA 01D20017541

DECISION

*Affaire suivie par
Arnaud LEGER
Tél.: 0988670979*

portant délégation de signature en matière de marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) au service des achats d'armement de la direction des opérations

Le chef du service des achats d'armement

- VU :** Le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019
- VU :** L'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et ses décrets d'application (Décret 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)¹ ;
- VU :** Le décret n°2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;
- VU :** L'arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU :** L'instruction n°0029 S-ACH relative aux principes de délégation pour les marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

Décide :

¹ Pour les marchés notifiés avant l'entrée en vigueur du texte cité ci-avant et qui continuent à s'exécuter.

Article 1 :

Dans la limite des attributions du service des achats d'armement et dans la limite des compétences qui leur sont confiées au sein du service précisées dans l'instruction S-ACH n°0029², délégation est donnée pour signer au nom du chef du service des achats d'armement, les actes relatifs à la passation, la conclusion et à l'exécution des marchés publics pour lesquels cette instruction mentionne qu'une délégation de signature est octroyée ou nécessaire³, aux personnes suivantes :

AUTORITES SIGNATAIRES DE MARCHES :

ICETA David BRUN

ICETA Catherine GIANNILEVIGNE-VASSELIN

ICT Olivier DUMINIL

ICA Emmanuel GERMOND

ICETA Christine JACQUEMARD-DUFOURD

ICETA Eric ALAMO

ICETA Sebastien DELAUNEY

ICA Nicolas SILVESTRE

ICT Hervé LAFONTAINE

ICT Paule-Edwige GUIIS

ICETA Benoit DE POULPIQUET DE BRESCANVEL

ICA Laurent LE SAINT

ICETA Olivier PEPIN

ICETA Frederic DEBRACH

ICETA Richard CLERC

PRESIDENTS DE COMMISSION DE CONTROLE INTERNE DES CONTRATS :

ICT Céline MAZEL

APAE Jean-Charles BONENFANT

ICETA Samuel COLAS

² Cela nécessite, de la part des personnels listés ci-dessous, une parfaite connaissance de cette instruction, notamment de ses tableaux en annexe, ce afin de connaître précisément les actes qu'ils peuvent signer en vertu de la présente décision.

³ La présente décision correspond à la « délégation de signature formelle nominative faite en parallèle » dont il est question dans l'instruction 0029.

ICT Béatrice ANDREANI
ICA Philippe LOMBARDI
ICA Isabelle PITTI
ICT Dominique ROVILLAIN
ICT Brigitte SEBERT
CRP Michel REICHARDT
APAE Caroline MONTFORT
CTD Stéphane LE NY
ICETA Olivier GUERDER
ICT Frédéric REMY

CHEFS DE DIVISION ACHATS ET ADJOINTS CHEFS DE DIVISION ACHATS :

CRP Linda POIRIER-RENAT
IEF Beatrice ANDRE
ICT Dominique PERROT
ICT Dany LEVEQUE
ICT Stéphane TORLET
IPETA Clément COSTER
ICT Laurent HURY
ICT Pascal RULLENT
ICT Pierre-Francois NGUYEN HUU Y
ICT Adeline PIRAS
ICT Beatrice DONATI
ICA Sylvain BUSSIÈRE
ICT Sandrine FUDALEY
ICA Romain SAINT-MAURICE
ICT Rachida LITIM

IDEF Evelyne MOUNIER

APAE Yannick LELANNIER

IDEF Catherine DUCROS

ICT Hervé RENAI

CTD Franck BORDIER

ICT Serge GRELY

IDEF Cedric ROCHER

ICT Aurélie JACQUEMINET (anciennement DE RIOLS DE FONCLARE)

ICETA Aude MOREAU DE MONTCHEUIL

ICT Julien DARRENOUGUE

CRP Audrey ROCHECOUSTE

CRP Sabine BRUNET

ICA Sébastien CHAPRON

ICT Anne-Françoise DANIEL

IEF Albane MOUTEL

CAD Agnès LE GALL HAMANN

ICT Bruno DEAT

CTD François DELABOST

ICETA Didier LAGRAVE

CHEF DE DEPARTEMENT SOUTIEN JURIDIQUE ET CONTENTIEUX :

ASC Gontran CLEMENT

DEPARTEMENT GESTION DES CONTRATS DU SERVICE DES ACHATS D'ARMEMENT (GC) :

CRP Nicolas REGADE, chef du département GC

AAE Marie-Christine BESSAT (ODIN), adjointe au chef du département GC

ADJ ADM PPAL Eric AISSAOUI, gestionnaire de contrats

ADJ ADM PPAL Nancy ANDRIANARIVONY, gestionnaire de contrats

ADJ ADM PPAL Mireille ANTONA, gestionnaire de contrats

ADJ ADM PPAL Murielle VARRIN-DOYER, gestionnaire de contrats

ADJ ADM PPAL Laure ABADIE, gestionnaire de contrats

ADJ ADM Jérémy CLERSY, gestionnaire de contrats

ADJ ADM Léopoldine PALLIER, gestionnaire de contrats

SA Martine GOURGUES, gestionnaire de contrats

SA Joseph TIBOURCE, gestionnaire de contrats

SA Kamel AIT, gestionnaire de contrats

OUV Virginie SANTONI, gestionnaire de contrats

Article 2 : Délégations de signature particulières

- Une délégation de signature particulière est donnée à l'ICETA Sylvère OLLIVIER pour signer, au nom du chef du service des achats d'armement, pour tout marché d'un montant inférieur ou égal à 30 fois le seuil des marchés et accords-cadres pouvant être passés selon la procédure adaptée (MAPA)⁴ tel qu'il est fixé par les seuils européens, tout acte relatif à la passation, la conclusion et l'exécution des marchés publics.

Pour les marchés supérieurs à 30 MAPA, l'ICETA Sylvère OLLIVIER a délégation particulière pour signer l'ensemble des actes que peuvent signer, en vertu de l'Instruction n°0029, les ASM dans le cadre des marchés supérieurs à 30 millions d'euros.

- Une délégation de signature particulière est donnée pour signer, au nom du chef du service des achats d'armement, tous les bons de commande inférieurs à un million d'euros HT, aux personnels suivants :

APAE Yannick LELANNIER

IEF Catherine DUCROS

ICT Hervé RENAIS

CTD Franck BORDIER

APAE Caroline MONTFORT

IEF Cedric ROCHER

ICT Aurélie JACQUEMINET (anciennement DE RIOLS DE FONCLARE)

ICETA Aude MOREAU DE MONTCHEUIL

ICT Julien DARRENOUGUE

CRP Audrey ROCHECOUSTE

CRP Sabine BRUNET

⁴ Désigné ci-après sous l'appellation « 30 MAPA ».

ICA Sébastien CHAPRON

ICT Anne-Françoise DANIEL

IEF Albane MOUTEL

CAD Agnès LE GALL HAMANN

ICT Bruno DEAT

CTD François DELABOST

ICETA Didier LAGRAVE

- Une délégation de signature particulière est donnée pour signer les actes collectifs sans incidence financière (avenants collectifs ...) ou actes à caractère purement administratifs (ordre de service de correction d'erreurs matérielles, actes spéciaux, avenants de changement d'indice, avenants de transfert ...) aux personnels suivants du département soutien juridique et contentieux :

AAE Christophe MATHET, chef de section

APAE Karine PARC, chef de section

CRE Guillaume FOUQUE, chef de section

CRE Julien POUZET, chef de section

ICT Alice ADJAIMI, chef de section

ICT Corinne KELLER-LAGARDE, chef du bureau contentieux et litiges

AAHCL Pascal RENAUT, chargé de mission

Article 3 : chaque délégation prend fin en cas de disparition de la fonction en vertu de laquelle la personne a reçu délégation.

Article 4 : Ces délégations ne sont pas subdéléguables.

Article 5 : Des délégations particulières postérieures peuvent venir modifier la présente décision.

L'ingénieur général de l'armement,
Thierry PERARD
Chef du Service des achats d'armement
Original signé